



TOWARZYSTWO PRZYRODNICZE „BOCIAN”
WILDLIFE SOCIETY „STORK”

Organizacja Pożytku Publicznego
Numer KRS:0000107301

Varsovie, le 12 février 2018

Monsieur Nicolas Hulot
Ministre de la Transition écologique et solidaire
246 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, FRANCE

Monsieur le Ministre,

De 2017 à 2020, l'Association Polonaise „Bocian” met en œuvre un projet européen «*Réalisation du Plan national de la Protection du Courlis cendré - 1er étape* » (www.ochronakulika.pl). Notre programme est financé par l'Europe dans le cadre des Fonds de cohésion, projet POIS.02.04.00-00-0019/16 pt. Il est une continuation des actions que nous avons menées dans les années 2013 à 2015, également financées par l'Union Européenne. L'objectif principal de ce projet est la réalisation des objectifs inscrits dans le Projet national de la Protection du Courlis cendré (ang. *International Single Species Action Plan for the Conservation of the Eurasian Curlew*), notamment la protection des nichées de courlis en Pologne, sur les sites les plus importants pour cette espèce au niveau national. Ces sites accueillent plus de 70% des populations dans notre pays.

Dans le cadre de ce programme, nous baguons tous les poussins des couvées protégées. Les marques (petit drapeau avec un code alphanumérique gravé) permettent d'identifier chaque oiseau à distance. Malheureusement, nos efforts pour sauver cette espèce menacée sont en grande partie anéantis par la chasse en France. Récemment, nous avons une nouvelle fois été informés de ce qu'un courlis cendré bagué en Pologne avait été tué en France. Nos collègues allemands nous ont également alertés sur le fait que les courlis cendrés venant d'Allemagne où ils sont protégés, étaient également chassés en France. Il faut dire aussi que les chiffres que nous avons ne recensent pas fidèlement tous les spécimens tués, car nous ne sommes pas toujours informés de tous les cas. En outre, nous ne connaissons pas le nombre de spécimens adultes chassés, car nous ne leur mettons pas de bagues. On peut supposer qu'une partie de la population adulte meure sur ses sites d'hivernage, de la même façon que les jeunes. Tout cela a sans doute eu une influence sur la baisse de la population de cette espèce en Pologne depuis les quelques dernières dizaines d'années et laisse un impact sur la condition des populations polonaises.



TOWARZYSTWO PRZYRODNICZE „BOCIAN” WILDLIFE SOCIETY „STORK”

Organizacja Pożytku Publicznego
Numer KRS:0000107301

Le courlis cendré est inscrit sur la Liste Rouge des Oiseaux nicheurs en Allemagne (catégorie 1 – espèces menacées de disparition). En Pologne, cette espèce est protégée, classée vulnérable et également inscrite sur la Liste Rouge. La population nationale du courlis cendré baisse dangereusement. En 2003, elle était estimée à 650–700 couples. Aujourd'hui, elle est estimée à environ 200–300 couples, ce qui traduit une baisse de plus 50% en 10 ans. Il y a d'autres espèces de charadriiformes dont la population diminue dangereusement, par exemple les vanneaux huppés *Vanellus vanellus* (baisse de la population de 70% en 10 ans, de 2007 à 2017) et les chevaliers gambettes *Tringa totanus* (baisse de 30% en 10 ans, 2007-2017) (données du Monitoring des Oiseaux en Pologne <http://www.monitoringptakow.gios.gov.pl>). Ces espèces hivernent également en France et c'est en France qu'elles sont chassées.

A l'échelle européenne, le courlis cendré *Numenius arquata* est une espèce vulnérable (VU) et il est inscrit sur la Liste Rouge (BirdLife International 2015). Il faut souligner que 75% de la population mondiale de cette espèce niche en Europe (BirdLife International 2004). Dans plusieurs pays, dont la Pologne et l'Allemagne, les populations diminuent. On peut observer le phénomène surtout sur les sites de reproduction les plus importants. L'analyse de la tendance des changements de la population des 15 dernières années dans toute l'aire de répartition, montre une baisse de 26-34% (IUCN 2013). La cause principale de cette régression réside dans le très faible taux de succès de la reproduction. Cela ne garantit pas une population stable. Nous considérons comme choquant les données de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, publiées en 2016, qui montrent que dans les années 2013-2014, environ 7 000 courlis cendrés ont été tués en France. La chasse au courlis cendré est ouverte du 8 août au 20 janvier, donc dans la période où les courlis de Pologne et d'Allemagne sont déjà sur leurs lieux d'hivernage.

Considérant toutes ces données, nous espérons que le Gouvernement français saura prendre les dispositions nécessaires qui conduiront à interdire la chasse aux courlis et aux autres espèces rares et protégées de la famille des limicoles. Nous espérons qu'elles seront ainsi rayées de la liste des gibiers chassables en France. Nous trouvons en effet que la chasse des espèces menacées est déraisonnable et qu'elle ne peut d'aucune façon être justifiée par la tradition.

Nous considérons également que la chasse aux courlis et aux autres espèces protégées par la loi européenne est incompatible avec la politique européenne et viole l'article 7 de la Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 – protection des oiseaux sauvages – car la chasse ne doit pas anéantir les actions menées dans le cadre de la protection de l'espèce. Malheureusement, le courlis cendré a été inscrit dans l'Annexe II de la directive alors que sa population était encore assez nombreuse. Aujourd'hui, il devrait être rayé de cette annexe. L'autorisation de la chasse intensive des espèces protégées sur leurs lieux d'hivernage est un non-sens, surtout dans un pays qui est un des piliers les plus importants de l'Europe et quand celle-ci dépense des fonds pour protéger ces mêmes espèces dans d'autres pays de



TOWARZYSTWO PRZYRODNICZE „BOCIAN”
WILDLIFE SOCIETY „STORK”

Organizacja Pożytku Publicznego
Numer KRS:0000107301

l'Europe. Nous allons également adresser une lettre sur le même sujet à la Commission Européenne.

Notre appel est soutenu par des organisations et des institutions, qui attendent une intervention rapide de votre part.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus sincères et les plus respectueuses.

Dominik Krupiński
Président
Association « Bocian »

Au nom de :

Monsieur Alexandre Vintchevski
Directeur

Ахова птушак Бацькаўшчыны

APB-BirdLife Belarus
www.ptushki.org



Monsieur Przemysław Chylarecki
Fundacja Greenmind
www.geenmind.pl



Monsieur Szymon Bzoma
Président
Grupa Badawcza Ptaków Wodnych „KULING”
www.kuling.org.pl



Professeur Henryk Okarma
Directeur
Instytut Ochrony Przyrody
Polskiej Akademii Nauk
Institut de la Protection de la Nature de l'Académie
polonaise des Sciences
www.iop.krakow.pl





TOWARZYSTWO PRZYRODNICZE „BOCIAN”
WILDLIFE SOCIETY „STORK”

Organizacja Pożytku Publicznego
Numer KRS:0000107301

Monsieur Robert Stańko
Président
Klub Przyrodników
www.kp.org.pl



Monsieur Jacek Tabor
Président
**Mazowiecko-Świętokrzyskie Towarzystwo
Ornitologiczne**
www.m-sto.org



Monsieur Tomasz Mazgajski
Directeur
**Muzeum i Instytut Zoologii
Polskiej Akademii Nauk**
*Musée et Institut de la zoologie de l'Académie
polonaise des Sciences*
www.miiz.waw.pl



Madame Beata Kojtek
Présidente
Ogólnopolskie Towarzystwo Ochrony Ptaków
www.otop.org.pl



Monsieur Andrzej Kepel
Président
**Polskie Towarzystwo Ochrony Przyrody
„Salamandra”**
www.salamandra.org.pl



Monsieur Jarosław Chyra
Président
Polskie Towarzystwo Ochrony Ptaków
www.ptop.org.pl



Madame Joanna Przybylska
Présidente
Towarzystwo Badań i Ochrony Przyrody
www.tbop.org.pl





TOWARZYSTWO PRZYRODNICZE „BOCIAN” WILDLIFE SOCIETY „STORK”

Organizacja Pożytku Publicznego
Numer KRS:0000107301

Monsieur Michał Korniluk
Président
Towarzystwo Przyrodnicze „Dubelt”



Madame Tatiana Kuzmenko
Agent de conservation
Українське товариство охорони птахів
Ukrainian Society for the Protection of Birds
www.birdlife.org.ua



Professeur Włodzimierz Meissner
Uniwersytet Gdański
Wydział Biologii
Université de Gdańsk, Faculté de biologie
www.biology.ug.edu.pl



Monsieur Bariusz Wysocki
v-ce Président
Zachodniopomorskie Towarzystwo
Ornitologiczne
www.ztp.org.pl



Copie faite à:

Krzysztof Lissowski – Direction Générale de l'Environnement, directeur
Karmenu Vella – Commissaire européen à l'environnement
Mireille Celdran – *Ministère de la Transition écologique et solidaire*
Bruno Dumeige - DREAL Basse-Normandie
Angelo Caserta – BirdLife Europe
Allain Bougrain-Dubourg – Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
Michel Dubromel – Président de *France Nature Environnement (FNE)*
Jacques Trouvillez – Secrétaire général de l'AEWA
Bruno David - Président du Muséum national d'Histoire Naturelle
Daniel Brown – *Royal Society for the Protection of Birds (RSPB)*
Willy Schraen – Président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC)
Olivier Thibault - Directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
Auguste Foulon – Président de la Fédération Régionale des chasseurs de Basse-Normandie